

MONTELIMAR-AGGLOMERATION

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE LA COLLECTIVITE CONTRACTANTE

Communauté d'agglomération MONTELIMAR-AGGLOMERATION, Maison des Services Publics, 1, Avenue Saint Martin, 26200 MONTELIMAR

Tel : 04 75 53 10 74 courriel : dcpaj@montelimar-agglo.fr

OBJET DE LA CONSULTATION

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.3.P), le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée de personnes privées qui souhaitent conclure avec Montélimar-Agglomération des conventions d'occupations temporaires du domaine public (C.O.T.D.P.) portant respectivement sur les lots n° 10-11-12, 14, 34, 42 et 44 de l'aérodrome de Montélimar.

Si aucun candidat ne se manifeste dans le cadre de l'appel à candidature, les C.O.T.D.P seront conclues avec les personnes privées ayant initialement manifesté leur intérêt.

MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Le titulaire de la C.O.T.D.P. se rémunèrera par la seule perception des recettes sur les prestations proposées.

Il est prévu le versement, par le titulaire de la C.O.T.D.P, d'une redevance pour occupation du domaine public fixée par délibération n°2.07/2022 du conseil communautaire du 09 mars 2022 fixée comme suit :

- 2,50 € m²/an pour l'occupation d'un terrain nu par une association,
- 3,00 € m²/an pour l'occupation d'un terrain nu (hors association),
- 3,00 € m²/an pour l'occupation d'un terrain bâti par une association,
- 3,50 € m²/an pour l'occupation d'un terrain bâti (hors association),
- 4,50 € m²/an pour l'occupation d'un bâtiment à usage de restauration.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Proposition la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

CONDITIONS DE DELAI

Date limite de réception des propositions :13 JUIN 2022..... à 17 heures.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Période d'exploitation : La durée de la convention est proposée par les candidats en fonction de leur projet et notamment des investissements qu'il propose de faire.

Modalités d'obtention du règlement de la consultation :

Pour plus d'information sur cette consultation, il convient de prendre connaissance du règlement de la consultation, qui est disponible :

- Par voie électronique sur le site : <https://www.montelimar-agglo.fr/economie-emploi/entreprises/marches-publics>

ou

- sur demande effectuée par courriel à dcpaj@montelimar-agglo.fr,

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION
--

.....**16 MAI 2022**.....

BON POUR INSERTION

Le Président,